

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPROVU DI E CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU DI
"CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE" È DI L'ASSOCIU
"ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE
ÉCONOMIQUE" PÈ U 2024

APPROBATION DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT
2024 DE "CORSE ACTIVE POUR L'INITIATIVE" ET DE
"L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE
ÉCONOMIQUE"

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la Collectivité de Corse soutient et encourage les dispositifs favorisant les conditions d'une insertion professionnelle durable des publics éloignés de l'emploi.

Corse Active Pour l'Initiative (CAPI) et l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) proposent des accompagnements techniques et financiers concourant à la réalisation de cet objectif.

1. Les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par Corse Active Pour l'Initiative (CAPI)

CAPI déploie une stratégie visant à favoriser le développement d'une économie solidaire et inclusive sur le territoire insulaire. Pour ce faire, elle accompagne techniquement et financièrement les porteurs de projets relevant des champs de la Très Petite Entreprise (TPE), de l'installation agricole et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). L'Association soutient les activités créatrices d'emplois pour les publics prioritaires (demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes agriculteurs, structures de l'IAE) et les activités favorisant la production de biens et de services locaux. Elle intervient par le biais de deux dispositifs et d'un fonds d'ingénierie. Ainsi, les dispositifs Fabrique à Initiatives et ACCESS permettent d'identifier les besoins d'intérêt collectif, d'en déterminer le potentiel de développement et d'identifier et d'accompagner les porteurs de projets dans la création de leur structure. Le Dispositif Local d'Accompagnement (D.L.A) vise à soutenir et à accompagner les associations reconnues d'utilité sociale et les entreprises solidaires dans leur stratégie de professionnalisation, de développement et de consolidation de leurs activités et des emplois créés.

Le rapport intermédiaire d'activité arrêté au 30 juin 2023 fait état des réalisations suivantes : 10 projets étaient en cours d'accompagnement à la date d'établissement du rapport dans le cadre des dispositifs *ACCESS* et *Fabrique à initiatives* et 51 accompagnements étaient en cours dans le cadre du D.L.A (46 accompagnements individuels et 5 accompagnements collectifs).

Pour 2024, afin de permettre à CAPI de maintenir le même niveau d'accompagnement, il est proposé de reconduire la participation de la Collectivité de Corse et d'octroyer à l'association une subvention annuelle de 40 000 €.

2. L'accompagnement individuel proposé par l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE)

L'ADIE, principal opérateur de micro-crédit dans l'île, développe une offre globale à destination des personnes porteuses d'un projet d'emploi indépendant ou salarié, non soutenues par les banques. Cette offre comporte un volet technique et un volet financier. L'accompagnement technique permet de vérifier la pertinence et la viabilité du projet d'activité ainsi que le besoin financier nécessaire à son démarrage. Dans le cadre de l'accompagnement financier, un « Micro-crédit accompagné » peut être octroyé, combinant micro-crédit plafonné à 10 000 €, micro-assurance et services d'accompagnement à la création.

Enfin, l'association propose l'accès à un crédit mobilité et à un dispositif de micro-assurance dans le cadre de projets de retour à l'emploi salarié.

En 2023, l'ADIE s'était engagée à accompagner 30 bénéficiaires du RSA. Le rapport d'activité valorise l'accompagnement de 32 porteurs de projets bénéficiaires du RSA (29 personnes pour un projet de création ou de développement d'une micro-entreprise, 3 personnes présentant un besoin financier lié à la mobilité afin d'accéder à l'emploi salarié ou de s'y maintenir). Les crédits mobilisés par l'ADIE à ce titre se sont élevés à 181 200 €.

Pour 2024, il est proposé de reconduire la participation de la Collectivité de Corse et d'octroyer à l'ADIE une subvention annuelle de 30 000 €.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à Corse Active Pour l'Initiative (CAPI) d'un montant de 40 000 €,
- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) d'un montant de 30 000 €,
- D'approuver les conventions de financement pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, annexées au présent rapport,
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.